



DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le deux du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Yhuel à Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, HELOU Annie, GUEGUIN Gisèle, PHILIPPOT Gontran, TANGUY Patrick, CLAVIER Nathalie, VALEGANT Jacques, LUCHIER-TANGUY Sandrine, DE MOUCHERON Cosme, DE PENFENTENYO Aude

Absents : LE GLEUT Jean-Paul, ayant donné procuration à VALEGANT Jacques ; CORDROC'H Jacques, ayant donné procuration à EVENNOU Jean-Luc ; LAVISSE Clotilde ayant donné procuration à BORRY Anne.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	12	15

Secrétaire de séance : GUEGUIN Gisèle

Date de convocation : 23/10/2020

Date d'affichage : 03/11/2020

Objet de la délibération : Vœu présenté par la municipalité d'ARZANO sur l'adoption d'un moratoire sur le déploiement de la 5G

Madame le Maire informe que plusieurs communes ont adopté ou envisagent d'adopter un moratoire sur le déploiement de la 5G.

La 5G se veut une technologie évolutive, avec l'attribution de nouvelles fréquences et viserait à optimiser et à répondre à la croissance des usages existants mais aussi à favoriser le développement de nouveaux services : réalité virtuelle, transports intelligents, industrie du futur, télémédecine ou encore éducation en ligne.

Considérant que les enchères pour l'attribution des fréquences 5G aux opérateurs mobiles ont débuté le 29 septembre 2020.

Considérant que l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a engagé une étude sur les effets biologiques et sanitaires potentiels de cette technologie, mais que les résultats n'en seront connus qu'en 2021,

Considérant que dans sa proposition PT12.1 intitulée « Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux », la **Convention Citoyenne pour le Climat** préconise « dans une logique d'écoconception des services, d'évaluer les avantages et les inconvénients de la 5G par rapport à la fibre avant et non après avoir accordé les licences pour son développement mais aussi d'initier/conseiller à l'utilisation de la

solution la moins impactante pour l'environnement » et souhaite que soit instauré « un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat »,

Considérant que le principe de précaution doit en tout état de cause prévaloir en matière de santé publique mais aussi de conséquences sur l'environnement et le climat, le Conseil Municipal d'Arzano se prononce en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G et donc sur la délivrance aux opérateurs des autorisations pour son exploitation tant que les études scientifiques sur les impacts sanitaires et environnementaux n'ont pas abouti.

La commune d'Arzano demande donc au Gouvernement un moratoire sur le déploiement de la 5G, le temps que les conclusions définitives de l'ANSES sur l'évaluation des risques pour la Santé et de l'ADEME sur la mise en place des méthodologies des mesures d'impact sur l'environnement soient connues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le vœu relatif à la mise en place d'un moratoire sur le déploiement de la 5G le temps que les conclusions d'étude en cours soient connues

AUTORISE Madame le Maire à faire remonter les inquiétudes du Conseil municipal auprès du représentant de l'Etat au niveau départemental

Vote : 15 voix pour

Pour extrait certifié conforme

Anne BORRY
Maire d'Arzano

